

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2021

PRESENTS : Mme GOURAUD Sylvie, SAVOYE Gérard, Mme FLOCH Françoise, BOUSSARIE Alain, Mme WHYTE Muriel, BOGET Bruno, MAGIN Jean-Pierre, Mme MISSAULT Marie-Pierre, RIEU Quentin, Mme BAILLET Nathalie, BUFFARD Gilbert, GACHON Didier, Mme LAINÉ Corinne

ABSENTS : Mme BOISSAVIT Valérie (procuration à Mme GOURAUD Sylvie), Mme NEVERS Juliette (procuration à Didier GACHON)

SECRETAIRE : BOUSSARIE Alain

.....
Le compte rendu du conseil du 26 Janvier 2021 est accepté à l'unanimité des présents.

1- Eradication des luminaires «boules» : demande de DETR par le biais du SDE 24 :

- Rappel de la délibération 2020/028 du 01 juillet 2020 demandant l'inscription de la commune au programme d'éradication des luminaires «boules» (au lotissement des Sables de Dronne) proposé par le SDE

- Le SDE 24 a fait l'étude et propose de déposer, au nom de la commune, une demande de DETR pour aider à financer ces travaux.

Le coût prévisionnel est établi à 6 250 euros HT qui seraient financés de la façon suivante :

- 1 875 euros de participation du SDE
- 1 750 euros de DETR
- 2 625 euros de fonds propres de la commune

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

- donne son accord pour réaliser l'opération d'éradication des luminaires « boules » au lotissement des Sables de Dronne
- approuve le plan de financement ci-dessus
- demande au SDE 24 de déposer en son nom une demande de DETR pour aider au financement de l'opération

2- Travaux éclairage public « Route du Couvent » :

- Devis pour 4 candélabres solaires pour un coût prévisionnel de 14 881, 64 euros HT dont 30% sont pris en charge par le SDE 24 (soit 4 464,49 euros). Reste à charge pour la commune : 10 417,14 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, est d'accord sur le principe et demande au SDE 24 de réaliser l'opération.

3- Participation aux voyages scolaires ainsi qu'aux frais de scolarité dans les MFR (Maison Familiale et rurale) pour les élèves résidant à St Pardoux :

Le Conseil Municipal décide que pendant la durée de la mandature :

- Une participation de 25 % du montant restant à charge sera octroyée aux familles de St Pardoux dont les enfants participeront à un voyage scolaire. Un justificatif de présence au voyage sera demandé pour chaque versement.

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 100 euros à la MFR de Beynac pour 2021 (50 euros par enfant de St Pardoux fréquentant la MFR pour l'année scolaire en cours)

4- Adressage : validation des noms des voies :

- Toutes les voies qui n'avaient pas de nom ont été nommées par la commission.
- Chaque foyer situé dans une de ces rues a été destinataire d'un avis déposé dans la boîte aux lettres indiquant le nom prévu et demandant d'éventuelles suggestions.
- Il s'agit d'une proposition de validation par rapport au retour des administrés. Le vote officiel n'interviendra au Conseil Municipal que lorsque le dossier sera validé en son entier par l'ATD.
- Les nouveaux noms sont énumérés et le Conseil donne son avis pour chacun.

La séance levée à 19 h 50